



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 118708

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la détention du soldat franco-israélien. Alors que nous venons de commémorer le triste anniversaire de ses cinq années d'emprisonnement par le Hamas, il souhaiterait connaître la politique que mène la diplomatie française pour oeuvrer à la libération de cet otage.

Texte de la réponse

La France salue la libération de Gilad Shalit, plus de cinq ans après son enlèvement, le 25 juin 2006 à la lisière de la Bande de Gaza. Notre compatriote se trouve enfin parmi les siens. Il est libre. Notre ambassadeur à Tel-Aviv lui a remis, dès le lendemain de sa libération, une lettre du Président de la République exprimant la joie et l'émotion de la France de le savoir enfin de retour chez lui. La France, et en premier lieu le Président de la République, n'a eu de cesse de faire tout ce qui était en son pouvoir pour faciliter la libération de notre compatriote. Nous avons, tout au long de ces cinq années, été associés aux efforts de médiation successifs. Il faut saluer le rôle décisif des nouvelles autorités égyptiennes dans cet accord. Notre coopération avec les autorités israéliennes a été constante. Le Président Peres a appelé, le jour même de la conclusion de l'accord de libération, le Président de la République pour remercier la France pour ses efforts de tous les instants. La France tient à saluer le courage des autorités israéliennes, qui ont su prendre une décision difficile pour ramener en Israël l'un des leurs. Elle forme le voeu que cette libération soit l'occasion d'avancer dans les prochains mois vers une levée progressive du blocus de Gaza, en lien avec l'Autorité palestinienne ; et que l'esprit de compromis qui a permis d'aboutir à cet accord permette également une reprise du dialogue entre Israéliens et Palestiniens en vue d'une paix juste et durable qui réponde aux aspirations légitimes des peuples de la région.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118708

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10186

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 472